



ASSEMBLÉE DE QUARTIER

Saint-Martin

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER SAINT-MARTIN

DU MARDI 9 JANVIER 2018 À 18H30 – MAISON BLEUE

Accueil par Louis Haudebert, co présidents du conseil de quartier.

1. Parc Naturel Urbain - point d'étape par Laurence Roux, chef de projet Ville de Rennes

Cf power point en pièce jointe

Remarques des habitants et réponses des représentants de la Ville de Rennes

En ce qui concerne la ligne électrique passant au-dessus de la passerelle Motte Brulon, il est confirmé qu'elle sera supprimée.

À une question sur l'envasement et l'encombrement du bras principal de l'Ille, il est répondu que les démarches sont entreprises avec le syndicat du bassin versant. Reste que le cours d'eau n'est pas domanial, les berges appartiennent donc aux propriétaires riverains. Des arbres sont tombés dans la rivière lors des récentes tempêtes. Ils seront évacués vendredi prochain. D'autres sujets ont souffert dans les prairies. Les modalités d'enlèvement seront décidées selon les urgences.

Les travaux de terrassement de la butte de jeux ont entraîné des circulations denses de rouleaux compresseurs provoquant des vibrations variant selon le niveau de vitesse des engins. Il est précisé que les travaux d'aménagement de la butte s'achèvent mais d'autres travaux se poursuivent dans les prairies.

Il est demandé de porter attention à l'état de la chaussée de la rue du canal Saint Martin. Des ornières devraient apparaître rapidement.

À la question de l'énergie grise émise pendant les travaux, la ville renvoie à l'étude d'impact du projet.

En ce qui concerne la mise en place d'une borne sur la chaussée de la rue du canal Il est rappelé que les riverains attendent le compte rendu de la rencontre programmée par la ville pour présenter le dispositif de contrôle des accès. La direction des jardins et de la biodiversité fait parvenir ce document dans les meilleurs délais.

Sur les constats d'huissiers attendus par les riverains, la ville a relancé Maître Hubert pour qu'il intervienne.

Il est proposé qu'un cheminement piéton longeant la rivière de l'Ille soit aménagé depuis l'arrière de l'Auberge de jeunesse jusqu'à la plaine de jeux. Il est répondu que cet aménagement présente des contraintes en raison de la proximité de propriétés privées comme le foyer du Rosaire. Il ne peut être réalisé dans le cadre du Parc Naturel Urbain car ne figure pas dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique. Par contre le Plan Local d'Urbanisme prévoit des emplacements réservés à cet effet. Il convient donc d'attendre des cessions de propriétés pour faire valoir ces réserves.

À propos du petit jardin situé entre la plaine de jeux et le 44, 46 rue du canal Saint Martin, il est précisé que le seul accès se fera depuis l'aire d'animation en franchissant un pont de bois pour piétons. Il s'agit d'une structure de jeux réservée aux petits enfants. Le remblai et la buse actuellement sur site seront enlevés.

Est demandé une information sur le programme de la longère à réaménager. Une première réunion de concertation a été organisée il y a plus d'un an par la ville et depuis cette date, il n'y a pas eu de dialogue avec le quartier. Durant ce premier échange, le projet d'installation de l'université semblait prioritaire. Des acteurs du quartier ont eu l'impression que tout était décidé. Il est répondu que plusieurs porteurs de projets ont été sollicités : sur le site du Bon Accueil, un café restaurant est souhaité ; dans la longère, des locaux devraient être réservés à des animations sous responsabilité de l'université (bureau, salles laboratoires avec paillasses, stockage). Une salle polyvalente pourra accueillir des expositions et autres initiatives notamment du quartier. Le schéma directeur des voies navigables souhaite développer la présence de péniches et ce secteur est identifié comme adapté à cette fonction. Peuvent être également envisagées des réservations de kayaks et vélos. La commission animation culture du conseil de quartier peut d'ici le mois de mars formuler des propositions au sujet de la gestion et de l'utilisation de la salle polyvalente. Un projet devrait être validé en fin d'année. La livraison de cet équipement n'est pas envisageable avant 2020.

Est demandé l'organisation de visites et inaugurations au rythme des phases de livraison des différents espaces du parc en profitant notamment des temps d'animation du comité de quartier dans les prairies. Il est répondu que ces animations sont effectivement envisageables pour une fête de la Saint-Jean ou dès cette année à l'occasion de l'opération du greffage du verger.

2. Budget participatif- 3^{ème} édition par Louis Haudebert et Jean Charles Auffret.

Cf power point

Remarques des habitants et réponses

Sur les différents projets déposés par les habitants de Saint-Martin, la mise en place de jeux en proximité des immeubles de la ZAC Plaisance fait craindre des nuisances sonores pour les résidents.

L'élu de quartier invite les habitants à l'Agora du 3 février prochain pour rencontrer les porteurs de projets et débattre avec eux. Il demande de ne pas critiquer cet exercice de démocratie participative qui permet aux rennais de formuler des propositions concrètes qui ont leur légitimité et qui seront mises en œuvre si le vote les valide.

Pour ce qui concerne le Jardin du Gaec dans les prairies, un habitant précise que ce projet est ouvert sur le quartier notamment la maison Saint-François.

La voie piétonne entre le canal et l'avenue Gros Malhon fait débat. La crainte d'une transformation à terme en voie de circulation automobile inquiète des riverains de l'avenue Gros Malhon. Il est précisé par M Haudebert et M. Le Moal que si le budget participatif permet la réalisation d'un cheminement piétons/vélos, ce n'est pas pour en faire une voie de circulation automobile. Les accès seront limités par des dispositifs adaptés en entrée de voie et la largeur de la voie ne permettra pas à une voiture de circuler. Le débouché sur l'avenue Gros Malhon d'une voirie ouverte à la circulation automobile poserait également problème en proximité immédiate du carrefour Trois Croix/Gros Malhon.

Pour ce qui concerne l'aire de jeux Coëtlogon, il est regretté que la ville ne l'ait pas réalisé dès 2009 comme cela était initialement prévu.

Un appel à volontaires est lancé pour tenir le bureau de vote papier à la Maison Bleue entre le 12 et le 23 février prochain. Il convient de fixer des créneaux horaires sur certains jours de forte fréquentation de l'équipement.

M Haudebert et J C Auffret contacteront la Maison Bleue pour fixer ces jours. En fin de réunion, 5 volontaires se sont inscrits pour tenir le bureau de vote.

3. Maison Bleue, présentation des acteurs et du projet associatif

Laurence Péricou, nouvelle présidente de la Maison Bleue se présente. Elle a fait partie du comité des usagers mis en place au départ de Mme Belier. Après une étape de réflexion, un nouveau conseil d'administration a été élu en mars 2016. Mme Péricou était vice-présidente auprès de Barbara Cousin. Le conseil d'administration a réfléchi à des projets à mettre en œuvre et sur le re-conventionnement avec la Ville de Rennes. Une commission a travaillé spécifiquement sur cette nouvelle convention qui a été signée en décembre dernier. Elle a aussi défini le nouveau projet associatif.

Pascal Bloutin se présente. Il est depuis le 4 janvier dernier, le directeur de l'équipement. Il a pour mission d'animer et de porter le nouveau projet associatif. Il travaillait antérieurement à la MJC de Pacé sur la jeunesse. Il a aussi réalisé une étude sur les loisirs éducatifs des collégiens dans le cadre de la ZAC de Pacé. Il affirme sa volonté de travailler avec les habitants.

Laurence Péricou présente les 4 axes du projet associatif :

- accueillir, être à l'écoute, demeurer en veille sur les besoins des habitants (dans ce cadre, une réflexion est en cours sur l'accueil de la Maison Bleue)
- constituer un maillage de territoire pour mener des actions communes entre acteurs et habitants du quartier (développer le lien avec les associations)
- s'ouvrir aux autres en diversifiant les publics dans un souci de mixité sociale, culturelle et inter générationnelle
- soutenir et accompagner les familles, l'enfance et la jeunesse (centre de loisirs sans hébergement, collégiens dans un espace dédié avec un animateur).

Ce projet sera enrichi au long de ces six années. Les habitants du quartier sont donc invités à rencontrer les représentants de la Maison Bleue.

4. Questions diverses

a. L'attention de la Ville de Rennes est attirée sur la gestion des eaux de pluie : écoulement direct des immeubles sur la voirie

b. Quelques dates à retenir

1. Accueil des nouveaux habitants de la ZAC Plaisance le 17 février prochain à 14H30 sous forme de balade animée dans le quartier,
2. Animation à l'espace lecture de la Maison Bleue le 20 janvier prochain avec une invitation spécifique aux habitants de la ZAC Plaisance,
3. Galette de rois du comité de quartier Saint-Martin le 20 janvier,
4. Vœux de l'élu de quartier à la Maison Bleue le 20 janvier 11h.